

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

## DÉLIBÉRATION n° B2021/075

L'an deux mille vingt et un et le 01 juin à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES, et Ludovic PONTICO

**Absents** : Alain PIASER, Martine LABAT, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Didier FAVARO

### Objet : Aides à l'immobilier d'entreprise - SCI FABIO

Vu l'article 3 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 "portant nouvelle organisation territoriale de la République" qui a modifié les dispositions relatives aux aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu l'article L 1511-3 du CGCT,

Vu le règlement d'intervention des aides à l'immobilier d'entreprise de la CCPL délibéré en conseil de communauté le 26 mars 2018,

Considérant la demande formulée par la SCI Fabio, représentée par Monsieur Mickael RIGO, gérant de la SARL BATINOV, dont le projet est présenté avec le plan de financement suivant :  
Dépenses de 482 576€ / CCPL: 43 432 € / Région: 101 341€

Considérant que la commission développement et attractivité propose le versement d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour un montant de 43 432 €,

Vu le plan de financement prévisionnel correspondant au projet porté par la SCI Fabio :

Dépenses		Ressources		
	€ HT		Montant	%
Dépenses de construction	476 876 €	Etat	0 €	0 %
Honoraires	5 700 €	CCPL	43 432 €	9 %
		Région	101 341 €	21 %
		AUTOFINANCEMENT	337 803 €	70 %
<b>Total</b>	<b>482 576 €</b>	<b>Total</b>	<b>482 576 €</b>	<b>100%</b>

Considérant les crédits ouverts au budget primitif 2021,

**LE BUREAU :**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**DECIDE**

- d'accorder une aide financière à l'investissement immobilier à la SCI Fabio, représentée par Monsieur Mickael RIGO, gérant de la SARL BATINOV, dont le siège social est basé à Lannemezan, à hauteur d'un montant de 43 432 €, pour le projet de construction d'un bâtiment d'activité, selon les conditions fixées dans le règlement d'intervention voté le 26 mars 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'aide octroyée avec la SCI Fabio.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le 15 JUIN 2021

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20210601-2021-075B-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2021  
Date de réception préfecture : 15/06/2021